

## PROCES VERBAL

Extrait du registre

des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre séance du 28/07/2022

L'an 2022 et le 28 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WARDEGA Pierre, Maire

Présents : M. WARDEGA Pierre, Maire Mmes : LOUET Christine, FESSENMEYER Nathalie, RETIF Kathy MM : TAFFOREAU Alain, SAUVAGE Benoit,

Absents excusés :

HERCOUET Sylvie procuration à SAUVAGE Benoit

CHICOINEAU René procuration à RETIF Kathy

BIGNON Alain procuration à WARDEGA Pierre

JAHAN Eric, TROISPOUX Cécile, BONNEAU Marie Lyne, VALEGA Nathalie, PINON Nathalie, MARIS Guillaume

Secrétaire de séance :

RÉTIF Kathy

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15

- En exercice : 6

Date de la convocation : 22/07/2022

Date d'affichage : 22/07/2022

Début de séance : 19h00

Quorum : considérant que le régime de l'état sanitaire est prorogé jusqu'au 31 juillet 2022, à titre dérogatoire les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Procès-verbaux : le procès-verbal du 9 juin 2022 est adopté à la majorité des membres présents, après accord de l'observation faite le 7 juillet dernier relative à la souscription d'un prêt à taux fixe (130 000€- durée 20 ans au taux de 1.50%).

Le procès-verbal du 7 juillet 2022 est adopté à la majorité des membres présents

### **N° 2022-7-40 Bar-Restaurant-Epicerie Chez Blanche : délibération relative au bail commercial**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le local municipal situé au 28 rue de Montrichard va être rénové afin de permettre l'ouverture prochaine du bar-restaurant-épicerie "Chez Blanche".

il indique qu'à ce titre, un bail commercial devra être conclu avec le futur gérant du bar-restaurant par un notaire.

le montant du loyer mensuel est fixé à 650 € par mois, il est précisé que dans une démarche solidaire le loyer sera dû le mois d'ouverture du commerce à la clientèle .

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer un bail commercial avec le futur repreneur pour le commerce situé 28 rue de Montrichard à Monthou sur Bièvre
- Dit que le montant du loyer mensuel est fixé à 650€ par mois,
- Dit que dans une démarche solidaire le loyer sera dû le mois d'ouverture du commerce à la clientèle.

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture 12/08/2022 et de sa publication ou notification le 12/08/2022*

Questions diverses :

**Bar-restaurant-épicerie « Chez Blanche »** : M. WARDEGA Pierre informe qu'un professionnel de la restauration a visité les bâtiments, et que ce dernier est fortement intéressé par la reprise des lieux sous forme de gérance. Ce dernier envisagerait des soirées à thèmes, et des animations jeunes publics afin de favoriser l'attractivité des lieux. Les menus au choix seront conçus à partir de produits locaux et de saison.

Le maire convie les membres du conseil municipal à une visite des lieux le vendredi 29 juillet.

**Marché alimentaire « les trois rivières »** : Monsieur le maire informe que l'entreprise « déco d'Adeline » sollicite la municipalité afin d'être présente sur le marché le dimanche matin. Les membres présents émettent un avis favorable.

**Arrêté de péril « maison rue de la Bièvre »** : Monsieur le maire signale qu'un pan de mur d'une maison située rue de la Bièvre s'est écroulé. Voir les modalités afin de prendre un arrêté de péril.

**Décoration de Noël** : Mme LOUET Christine demande s'il a été fait un choix de décoration pour les illuminations de fin d'année.

*Le présent procès-verbal a été soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du 22 septembre 2022, lequel a été adopté à l'unanimité. Pour extrait conforme au registre des délibérations.*

Le Maire, Pierre WARDEGA

La secrétaire de séance, Kathy RÉTIF

